

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité – Travail- Progrès

MINISTRE DE LA JUSTICE



Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires

Organization for the Harmonization of Business Law in Africa

Organización para la Armonización en África del Derecho Mercantil

Organização para a Harmonização em África do Direito dos Negócios

MINISTRE DE LA JUSTICE DU NIGER POUR LE COMPTE DU SECRETARIAT PERMANENT
DE L'OHADA

AVIS DE SOLLICITATION INTERNATIONALE A MANIFESTATION D'INTERET
(SERVICES DE CONSULTANTS)

N° 001/AMI-AE/PCM/OHADA/2022 du 19 MAI 2022

SELECTION D'UN CABINET D'AUDIT POUR LA REALISATION DE L'AUDIT DE LA GESTION
ADMINISTRATIVE ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE L'OHADA AU TITRE DE LA
PERIODE DE JANVIER 2015 A DECEMBRE 2021

Dans le cadre de la réalisation de la mission d'audit portant sur la gestion administrative et la situation financière de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), financé sur ressources propres de l'Organisation, le ministère de la Justice du Niger lance le présent avis à manifestation d'intérêt en vue de présélectionner les consultants qui seront invités à participer à l'appel d'offres international restreint.

L'objectif de la mission du Cabinet portera sur la vérification de la performance de l'organisation en général, et de chacune de ses trois (03) institutions en particulier. Ce, en corrélation avec la gestion administrative des ressources humaines et financières de l'OHADA. Plus précisément, les diligences du cabinet comprendront l'analyse de l'administration et de la gestion des ressources financières de l'Organisation aux fins de garantir son fonctionnement efficient ; Cette analyse inclura les ressources mises à disposition à l'OHADA par les Etats membres, les bailleurs de fonds et autres organismes multilatéraux de financement.

Le présent avis à manifestation d'intérêt s'adresse aux cabinets d'Audit répondant aux critères suivants : (1) Être un cabinet d'Audit et de conseils, ou un groupement de cabinet d'audit et de conseil spécialisé dans le domaine de la mission, de réputation internationale ou panafricaine, régulièrement inscrit au tableau d'un ordre des experts-comptables reconnu au plan international, national ou régional des pays membres de l'OHADA ; (2) Avoir un minimum de quinze (15) années d'expérience en Audit financier et en analyse de la performance des organisations similaires à l'OHADA et faisant profession habituelle des services de conseils en amélioration de la performance, en risques stratégiques métiers et risques opérationnels ; (3) Avoir dans ses effectifs des experts juridiques en matière de droit administratif ; ainsi qu'un expert en passation des marchés ; (4) Ne pas avoir collaboré avec l'Ohada durant les dix (10) dernières années à compter de l'année 2012 dans le cadre de Missions contractuels similaires de tous ordres, dont notamment et sans s'en limiter, les Audits spéciaux, les audits financiers, les missions d'examen limité et de compilation, etc. ; et dans le cadre de Missions d'audit légal à savoir les Commissariats aux comptes ; (5) Une expérience d'au moins sept (07) ans ou plus en matière d'Audit des institutions avec au moins trois (03) missions réalisées dans des audits analogues tels que des audits institutionnels, audit de gestion de la performance des organisations, audit financier ou audit de gestion des fonds, ou

autres. A cet égard, les cabinets devront donner les références sur leurs expériences en matière d'exécution de contrats analogues avec des organisations similaires sanctionnées par des attestations de bonne fin dûment signées. (6) Avoir une bonne maîtrise des contraintes ainsi que des rouages prévalant dans les systèmes organisationnels analogues à l'OHADA ;

Le consultant sera choisi par la méthode basée sur les qualifications des Consultants. La durée prévisionnelle de la mission sur site est évaluée à quatre-vingt-dix (90) jours calendaires avec un délai de présentation des rapports ne devant pas excéder deux (02) mois après la durée des travaux de terrain.

Le dossier de préqualification ainsi que les renseignements complémentaires sont à obtenir gratuitement auprès du Secrétariat Général du Ministère de la Justice de **9h à 17h GMT du 25 Mai 2022 au 03 Juin 2022**, en envoyant des correspondances par e-mail à l'adresse suivante : ministere.justice@justice.gouv.ne, ou en adressant une correspondance physique à :

MINISTERE DE LA JUSTICE DU NIGER
G4J5+R34, Boulevard du Zarmaganda, Niamey - NIGER
Bureau du Secrétariat Général - 1^{er} étage
B.P : 466, Tel : (+227) 20 72 31 31/20 75 27 20

Le présent avis est disponible sur les sites web suivants : www.ohada.org; et www.justice.gouv.ne

LE SECRETAIRE GENERAL

IBRAHIM JEAN ETIENNE

